Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260827-D27082026_06-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE MERLEVENEZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AOUT 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Août à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Merlevenez s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS Président.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Conseil d'Administration le 22 Août 2026

Présents : M.NICOLAS Frank, Mme CHAPPEY Angélique, Mme ROLLAND Anne Sophie, Mme GAUTIER Sonia, Mme JUBIN Stéphanie, Mme CADIO Evelyne, Mme MILLION Line, Mme HASCOET Solène, M.CONGUISTI Yvan, Mme LE SERREC Annick, Mme LE BRAS Christine, Mme LAMOUREC Brigitte

Absents :M. JEGOUX Joël a donné pouvoir à Mme CHAPPEY Angélique, Mme CREPELLE Caroline, M. MALGORN Jean-Jacques

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAPPEY Angélique

D27082026_06 _Travaux d'amélioration à la MARPA – Plan de financement – Demandes de subventions

Le Président explique au conseil d'administration qu'il est important d'améliorer les conditions de vie des résidents de la MARPA ainsi que les conditions de travail du personnel. Les améliorations fléchées, à ce jour, portent sur :

- l'amélioration du cadre de vie des résidents,
- le maintien de l'autonomie des personnes âgées accueillies,
- plus de confort,
- une sécurité adaptée.

Afin de poursuivre ces projets, des investissements tant en travaux qu'en matériel sont nécessaires.

1- Le principal poste à revoir est celui du **réaménagement de la cuisine**.
La rénovation de la cuisine vise à **renforcer la qualité de vie, la sécurité, l'autonomie et le bien-être des résidents**, tout en améliorant les conditions de travail des équipes et la conformité réglementaire :

- Sécurité et prévention des risques
- Amélioration de la qualité nutritionnelle et gustative des repas
- Renforcement du lien social et du bien-être
- Soutien à l'autonomie et à la participation des résidents

Pour ce 1er projet, le coût des investissements s'élève à 45 170.10 € HT et pourrait être financé de la manière suivante :

Description	MONTANT HT	Financeur	Montant	%
Modification des équipements de cuisine	45 170,10 €	CARSAT - Appel à projet national 2026	27 102,06 €	60,00%
		MSA - Subvention à l'investissement	4 517,01 €	10,00%
		Autofinancement	13 551,03 €	30,00%
Total	**45 170,10 €**	**Total**	**45 170,10 €**	100,00%

2- Afin d'améliorer les **conditions de vie des résidents**, il est également nécessaire de remplacer les volets roulants existants difficiles à manipuler et nécessitant l'intervention d'une tierce personne par des volets roulants électriques à alimentation solaire sur l'ensemble des logements et espaces concernés de la résidence. Le remplacement de ces équipements apporterait confort et bien-être des résidents au quotidien ;
3-

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260827-D27082026_06-DE

Les équipements retenus permettront :
• D'améliorer le confort thermique des logements en limitant les surchauffes estivales et les déperditions énergétiques ;
• De favoriser l'autonomie des résidents grâce à une motorisation simplifiant l'ouverture et la fermeture quotidienne des volets ;
• De renforcer la sécurité des occupants ;

Le coût de cet investissement s'élève à 37 375.38 € HT et pourrait être financé de la manière suivante :

Description	MONTANT HT	Financeur	Montant	%
Changement des volets roulants	37 375,38 €	CARSAT - Appel à projet national 2026	22 425,23 €	60,00%
		MSA - Subvention d'investissement	3 737,54 €	10,00%
		Autofinancement	11 212,61 €	30,00%
Total	**37 375,38 €**	**Total**	**37 375,38 €**	100,00%

4- Le dernier point à améliorer porte sur la **sécurité des résidents** mais également du personnel.
Afin de renforcer la sécurité des locaux, la résidence prévoit la mise en place d'un système de contrôle d'accès sécurisé au niveau de l'entrée de service.

Le dispositif comprendra :
- L'installation d'une porte sécurisée avec contrôle d'ouverture ;
- Un système de badges nominatifs sécurisés pour les professionnels autorisés ;
- Un système de gestion centralisée des accès ;
- La sécurisation des plages horaires d'ouverture ;

Cette opération vise à :
- Prévenir les intrusions et accès non autorisés ;
- Renforcer la sécurité générale de l'établissement ;
- Protéger les zones techniques et de production ;
- Assurer une meilleure traçabilité des accès ;
- Permettre à toute personne autorisée d'accéder au bâtiment en cas d'indisponibilité des agents.

Le coût de cet investissement est estimé à 5 504.57 € HT et pourrait être financé de la manière suivante :

Description	MONTANT HT	Financeur	Montant	%
Sécurisation des accès	5 504,57 €	CARSAT - Appel à projet national 2026	3 302,74 €	60,00%
		MSA - Subvention à l'investissement	550,46 €	10,00%
		Autofinancement	1 651,37 €	30,00%
Total	**5 504,57 €**	**Total**	**5 504,57 €**	100,00%

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **décide** :

- **d'approuver** les opérations d'aménagement et d'amélioration proposées ci-dessus,
- **d'approuver** les plans de financement des différentes opérations,
- **d'autoriser** le président ou son représentant à :
  - solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
  - signer tous documents relatifs à ces travaux d'amélioration.

Fait et délibéré à Merlevenez, le 27 août 2026, le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Président du CCAS